



VILLE DE MORIGNY-CHAMPIGNY

COMPTE-RENDU SUCCINCT **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2016**

Nombre de Conseillers municipaux :

En exercice	: 27
Présents	: 24
Absents	: 3
Absents représentés	: 3
VOTANTS	: 27

Secrétaire de séance :

Mme Catherine COME

L'an deux mille seize, le seize décembre à vingt heure trente, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard DIONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard DIONNET, Maire,
M. Yves PEYRESAUBES, Mme Catherine COME, M. Eric CAVERS,
Mme Corinne BOURDON, M. Paul COURTAS, Mme Karine NEIL,
M. Laurent HESSE, Maires adjoints,
M. Edmond WEIGANT, M. Michel LECLERC, Mme Annick SAINT-MARS,
M. Pierrick GARNIER, Mme Jocelyne THOUROT, M. Dominique MUNERET, Mme Aline MERCIER, M. Thierry LOPEZ, M. Jérôme LENOIR,
Mme Valérie GOURITEN, Mme Lélia STADLER, M. Lucien CAILLOU,
M. Jean-Gabriel LAINEY, Mme Sandrine GOUX, M. Jean-François FOUCHER, Mme Sandrine POMMIER, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Annick LHOSTE (pouvoir à M. COURTAS)
Mme Delphine MAZURE (pouvoir à M. LENOIR)
Mme Brigitte BARDINA (pouvoir à Mme COME)

Le quorum étant atteint, les membres de l'assemblée ont :

- Désigné, à l'unanimité, Mme Catherine COME, Secrétaire de Séance ;
- Reçu lecture de l'ordre du jour ;
- Reçu une information, dans le cadre d'une interruption de séance, du Conseil Municipal Jeunes sur le bilan des actions réalisées au cours des deux dernières années, leur mandat touchant à sa fin.
- Après avoir fait part de remarques, adopté à l'unanimité les procès-verbaux des séances des 16 décembre 2015, 29 janvier 2016, 24 mars 2016 et 8 avril 2016.

DELIBERATIONS

Par délibération n°2016-12-01 :

- Approuvé, à la majorité par 23 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre, la Décision Modificative n°1 du Budget communal ;

Par délibération n°2016-12-02 :

- Approuvé, à la majorité, par 25 voix pour et 2 abstentions, la Décision Modificative n°1 du budget Assainissement ;

Par délibération n°2016-12-03 :

- Autorisé à la majorité par 25 voix pour et 2 abstentions, l'engagement de dépenses d'investissement préalablement au vote du budget communal et du budget Assainissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent ;

Par délibération n°2016-12-04 :

- Approuvé, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables concernant des titres émis entre 1995 et 2012, et dont les montants sont inférieurs aux seuils de poursuite ou pour lesquelles les poursuites sont restées sans effet, pour un montant total de 506,23 euros ;

Par délibération n°2016-12-05 :

- Fixé, à l'unanimité, un montant plancher de 25 euros pour la mise en recouvrement de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure ;

Par délibération n°2016-12-06 :

- Décidé à l'unanimité de fixer à 100% le taux de l'indemnité de conseil de M. le Trésorier au titre de l'exercice 2016, l'indemnité s'élevant ainsi à 814,37 euros ;

Par délibération n°2016-12-07 :

- Approuvé à l'unanimité le projet d'aménagement du plan d'eau et d'installation d'une passerelle au Parc de Saint Périer, afin d'en élargir l'accès au public, et approuvé le plan de financement comme suit :

Elargissement de l'accès au public du Parc de Saint Périer	Montant HT	TDIL*		Autof.	
		Montant	Taux	Montant	Taux
Aménagement du plan d'eau	24 320 €	12 160 €	50%	12 160 €	50%
Installation d'une passerelle	21 892 €	10 946 €	50%	10 946 €	50%
TOTAL	46 212 €	23 106 €	50%	23 106 €	50%

*Réserve parlementaire au titre des Travaux Divers d'Intérêt Local

Par délibération n°2016-12-08 :

- Approuvé à l'unanimité le projet de création d'un mini-stadium en centre bourg, accessible aux personnes à mobilité réduite et intégrant buts, panneaux de basket, poteaux multisports et une piste de course en périphérie, et approuvé le plan de financement comme suit :

Création d'un mini-stadium	Montant HT	DDCS**		TDIL*		Autof.	
		Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
	71 423 €	35 711 €	50%	21 426 €	30%	14 286 €	20%

**Aide aux projets d'équipements sportifs par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

*Réserve ministérielle au titre des Travaux Divers d'Intérêt Local

Par délibération n°2016-12-09 :

- Approuvé à l'unanimité le projet de réfection en béton poreux de deux courts de tennis extérieurs et approuvé le plan de financement comme suit :

Réfection de 2 courts de tennis	Montant HT	ACAD 2016		ACAD 2017		TDIL*		Autof.	
		Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
	44 086 €	6 403 €	14,52%	10 000 €	22,68%	5 640 €	12,8%	22 043 €	50,00%

*Réserve parlementaire au titre des Travaux Divers d'Intérêt Local

Par délibération n°2016-12-10 :

- Considérant l'avis favorable de M. le Comptable du Trésor, accordé à l'unanimité une remise de pénalités à hauteur de 463 euros concernant des taxes d'urbanisme, totalement acquittées à ce jour par l'intéressé ;

Par délibération n°2016-12-11 :

- Pris acte du rapport 2015 du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Beauce (SIEPB) sur le prix et la qualité de l'eau ;

Par délibération n°2016-02-12 :

- Pris acte du rapport 2015 du Service Public d'Assainissement Non Collectif, dont la gestion est assurée par délégation par la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne (CAESE) ;

Par délibération n°2016-12-13 :

- Autorisé M. le Maire à l'unanimité à signer un avenant à la convention de mise à disposition de locaux communaux à la CAESE, dans le cadre de l'exercice des compétences d'accueil périscolaire et d'accueil de loisirs sans hébergement ; Une partie des locaux de la nouvelle A. Daudet est ainsi mise à disposition.

Par délibération n°2016-12-14 :

- Dans le cadre de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Energie de la Région d'Angerville (SIERA) et du Syndicat Intercommunal d'Energie de l'Etampois (SIEE) qui sera effective au 1^{er} janvier 2017, et à l'unanimité :

- décidé de maintenir la perception par la commune de la taxe sur la consommation finale d'électricité et de la redevance R2,
- approuvé la fixation du siège de cette future instance à Angerville,
- approuvé l'appellation du nouveau syndicat en qualité de « Syndicat Intercommunal d'Energie du Grand Etampois »,
- approuvé la représentativité de chaque commune par un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Par délibération n°2016-12-15 :

- Après avoir décidé à l'unanimité de voter à main levée, désigné à la majorité par 23 voix pour et 4 abstentions, MM. Bernard DIONNET et Yves PEYRESAUBES, en tant que délégués titulaires pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Réseaux d'Eau (Etablissement Public de Coopération Intercommunal qui sera issu au 1^{er} janvier 2017 de la fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement de Châlo-Saint-Mars et Saint-Hilaire et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Etampes) ;

Par délibération n°2016-12-16 :

- Après avoir décidé à l'unanimité de voter à main levée, et afin d'anticiper sur un accord local qui pourrait aboutir à la représentation des communes par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, désigné à la majorité par 23 voix pour et 4 abstentions, MM. Bernard DIONNET et Yves PEYRESAUBES, en tant que délégués titulaires et MM. Edmond WEIGANT et Michel LECLERC en tant que délégués suppléants pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Réseaux d'Eau (SIARE) ;

Par délibération n°2016-12-17 :

- Après avoir décidé à l'unanimité de voter à main levée, désigné à la majorité par 23 voix pour et 4 abstentions, Mme Catherine COME et M. Yves PEYRESAUBES, en tant que délégués titulaires pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal d'Énergie du Grand Etampois ;

Par délibération n°2016-12-18 :

- Après avoir décidé à l'unanimité de voter à main levée, et afin d'anticiper sur un accord local qui pourrait aboutir à la représentation des communes par un délégué titulaire et un délégué suppléant, désigné à la majorité par 23 voix pour et 4 abstentions, Mme Catherine COME en tant que déléguée titulaire et M. Yves PEYRESAUBES, en tant que délégué suppléant pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal d'Énergie du Grand Etampois ;

Par délibération n°2016-12-19 :

- Décidé à l'unanimité la désaffectation du terrain, des locaux et du logement d'instituteur de l'ancienne école élémentaire Alphonse Daudet ;

Par délibération n°2016-12-20 :

- Décidé à l'unanimité de déclasser la parcelle et l'ensemble des locaux cadastrés section I n°30 du Domaine Public Communal et de les incorporer au Domaine Privé Communal ;

Par délibération n°2016-12-21 :

- Emis un avis favorable à l'unanimité sur l'affiliation de l'Établissement Interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Île-de-France ;

Par délibération n°2016-12-22 :

- Emis un avis favorable sur les dates retenues par catégorie d'activité dans le cadre des dérogations au repos dominical pour 2017 comme suit :

ACTIVITE
BAZAR
AUTOMOBILE

DATES RETENUES POUR 2017
26/11, 3, 10, 17 et 24/12
15/01, 12/03, 11/06, 17/09 et 15/10

Au-delà de 5 dimanches, l'avis conforme de la CAESE est également nécessaire ; le tableau ci-dessous présente les dates complémentaires retenues pour 2017 au titre de la dérogation au repos dominical :

ACTIVITE
BAZAR
AUTOMOBILE

DATES RETENUES POUR 2017 AU-DELA DE 5 DIMANCHES
8, 15, 22 et 29/10 et 5, 12, et 19/11
19/03 et 18/06

Par délibération n°2016-12-23 :

- Décidé à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs en créant 3 postes d'adjoint administratif 1^{ère} classe, suite à la réussite d'un agent à l'examen professionnel et considérant que deux autres agents remplissent les conditions d'ancienneté pour être nommés à ce grade ;

Par délibération n°2016-12-24 :

- Adopté à l'unanimité le plan d'actions pour l'égalité femmes / hommes pour la période 2017-2019 comme suit :

- 1/ Déterminer les causes des absences les plus fréquentes des femmes et des hommes,
- 2/ Etablir une grille d'entretien pour objectiver les recrutements et les promotions,
- 3/ Etablir une check-list pour s'assurer que les annonces de recrutement sont conformes avec la loi, non-discriminantes et ne véhiculent pas de stéréotypes,
- 4/ Former les agents en charge du recrutement à la lutte contre les discriminations (questions interdites, processus discriminants...),
- 5/ Relayer auprès des agents les campagnes nationales de prévention et de lutte contre les violences morales et physiques faites aux femmes,
- 6/ Recueillir les témoignages des agents de la collectivité de façon anonyme (ex : boîte à stéréotypes) afin de réaliser une charte de lutte contre le sexisme.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

- Reçu lecture des décisions du Maire :

n°	Objet
16-10	Mise en œuvre du processus de verbalisation électronique - PREF ESSONNE
16-11	Remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales avec le CIG
16-12	Protocole d'intervention en vue de la réalisation d'examens de laboratoire pour la mairie de Morigny-Champigny
16-13	Contrat de location d'un véhicule avec abandon de recettes publicitaires
16-14	Demande d'ACAD 2016
16-15	Mise à disposition d'une classe pour l'ITEP de Brunehaut
16-16	Convention contrat d'accompagnement dans l'emploi

- Echangé sur :

- Les manifestations à venir
 - ♦ Vœux du Maire le samedi 7 janvier à partir de 11 heures à la salle des fêtes,
 - ♦ Réunion publique le mercredi 25 janvier à 19 heures à la salle des fêtes sur la possibilité d'adhérer à une mutuelle de groupe.
- Les résultats de conformité de l'eau destinée à la consommation humaine suite au contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé ;
- L'évolution des bases des taxes directes locales qui génèrent une baisse de recettes de 18 719 euros sur les recettes fiscales directes prévues en 2016 ;
- Le rapport de la Commission Locale chargée de l'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), qui ne fait apparaître aucun transfert concernant la commune en 2016 ;
- Le Plan Local d'Urbanisme, qui, si la commune s'oppose à son transfert à la CAESE, devra faire l'objet d'une délibération entre le 27 décembre 2016 et le 26 mars 2017 ;

- Les travaux effectués sur le Domaine Public Communal par des entreprises, qui ne sont pas systématiquement balisés par des dispositifs lumineux, bien que les arrêtés municipaux le précisent, et les actions de verbalisation qui seront entreprises afin de faire appliquer ces dispositions.

**M. le Maire a sollicité d'éventuelles questions, et, l'ordre du jour étant épuisé,
a clos la séance à 23 heures 30.**

**Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus
sera publié au Recueil des actes administratifs de la commune**

Fait à Morigny-Champigny

Le 20 décembre 2016

Suit la signature de M. le Maire